

Compte rendu Comité Social d'Administration Local du 17/06/2025



L'ordre du jour était le suivant :

1. Présentation du rapport d'activité 2024 de la DDFIP de la Somme (pour information) ;
2. Restitution de l'observatoire interne 2025 des ministères économiques et financiers (pour information) ;
3. Bilan de la formation professionnelle 2024 (pour information) et plan d'action 2025 (pour avis) ;
4. Projet de suppression de la caisse et de l'accueil associé sur le site Courbet (pour avis) ;
5. Projet d'évolution de l'amplitude horaire de l'accueil téléphonique des usagers au service des recettes non fiscales (pour avis) ;
6. Projet de labellisation « Services publics + » des SIP du département (pour information) ;
7. Point d'actualité sur la gestion des taxes d'urbanisme (pour information) ;
8. Présentation du dispositif d'aide pour les entreprises du bâtiment et travaux publics utilisant du gazole non routier (GNR) (pour information) ;
9. Examen des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédents CSAL (cf article 32 et 39 du RI) (pour information) ;
10. Questions diverses (à communiquer, si possible, à l'avance).

Retrouvez ici notre déclaration liminaire :



Réponses aux déclarations liminaires :

Suite à la dénonciation par l'ensemble des organisations syndicales du choix de la start-up ALAN retenue par le ministère pour assurer une complémentaire santé aux agents de la DGFIP, la directrice a validé ce choix arguant que cette société œuvrant sur le marché de l'assurance-santé respectait les règles prudentielles du secteur et que l'arbitrage résultait d'une procédure d'appel d'offre.

De fait c'est une société soutenue par des fonds d'investissement à l'instar de la 3^e banque Belge, Belfius, qui sont à la manœuvre et qui attendent donc un retour sur investissement et qui vise donc à tirer profits de l'assurance complémentaire santé des fonctionnaires. C'est donc une rupture systémique avec l'acteur historique, la MGEFI lequel relevait de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Rien à signaler donc. Tout est en ordre !

Pour mémoire , les organisations relevant de l'ESS on été initiées au début du XIX^e siècle dans le cadre de l'associationnisme ouvrier. Elles promeuvent toutes la volonté de construire un système socio-économique alternatif aux entreprises capitalistes. Il s'agit d'organisations qui font primer l'humain sur le capital et dans lesquelles les membres sont décisionnaires.

Dorénavant donc ce seront les actionnaires qui joueront ce rôle avec pour objectif et c'est bien naturel pour un assureur de maximiser ses profits.

Concernant la disparition à venir des PCE, la directrice a indiqué vouloir réunir les chefs des services concernés avant la fin juin et organiser des groupes de travail associant les agents concernés. Elle a indiqué également être en attente de précisions de la direction générale.

Présentation du rapport d'activité 2024 de la DDFIP de la Somme (pour information) ;

Ce rapport sera mis en ligne prochainement sur le site Ulysse de la DDFIP 80.

De manière générale il présente des satisfecit, sans qu'il y ait de remarques ou d'analyses critiques.

Tout va donc pour le mieux et les usagers sont aux anges !

Restitution de l'observatoire interne 2025 des ministères économiques et financiers (pour information)

L'observatoire sera mis en ligne sur Ulysse Somme prochainement.

La direction a notamment fait les conclusions suivantes : « *Comme au niveau national, le principal grief des agents concerne la charge de travail et la rémunération. Dans la Somme, les marges de progression s'articulent également autour du renforcement de la communication interne et de la relation managériale.* »

La direction n'a eu de cesse de présenter les items en se comparant aux directions de 3^e catégorie et leur évolution positive d'une année sur l'autre mais n'a pas mis en perspective les résultats de l'observatoire interne avec la fonction publique d'État dont les résultats étaient pourtant fournis.... Et pour cause, la DGFIP (mais également la DDFIP) a, dans quasiment tous les items, des réponses moins positives que la fonction publique d'État dans son ensemble.

La CGT Finances Publique a tenu à le souligner. Elle a notamment pris pour exemple les rémunérations :

A la question, je suis satisfait de ma rémunération ?

36 % des répondants de la DDFIP 80 ont répondu d'accord ; C'est 34 % pour la DGFIP et 53 % pour la fonction publique d'État.

Au-delà de la revendication portant sur la revalorisation du point d'indice qui concerne l'ensemble de la Fonction Publique d'État, la CGT Finances Publiques de la Somme a souligné la nécessité de revaloriser les grilles de l'ensemble des agents des Finances Publiques compte tenu de l'inflation, de la revalorisation du smic et de l'accroissement des responsabilités induites par la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics.

Bilan de la formation professionnelle 2024 (pour information) et plan d'action 2025 (pour avis) ;

L'ensemble des organisations syndicales ont souligné le remarquable travail et la résilience du service de la formation professionnelle. Le plan d'action a été approuvé à l'unisson par les syndicats.

La CGT Finances Publiques a demandé s'il était possible d'augmenter le nombre de valideurs par service (limité à deux) : c'est un réel besoin exprimé par les encadrants pour assurer un suivi des formations demandées et/ou suivi par leurs collaborateurs.

La direction a indiqué que la demande va être de nouveau formulée pour obtenir une possibilité d'avoir plus de deux valideurs mais il semble que cela ne soit pas dans les priorités du moment....

Projet de suppression de la caisse et de l'accueil associé sur le site Courbet
pour avis)

Compte tenu de la nécessité de maintenir un service public de qualité et en cohérence avec la position qu'elle avait prise lors de la suppression de la caisse résiduelle de Montdidier (pour mémoire, la CGT avait été la seule à voter CONTRE, les autres organisations syndicales s'étant abstenues), la CGT Finances Publiques a voté CONTRE le projet de suppression de la caisse et de l'accueil du site de Courbet.

Les autres syndicats ayant également voté CONTRE pour s'opposer à ce projet qui vise à réduire l'offre de service public pour des questions de rationalisation de moyens, gouvernance par les coûts au détriment des besoins et du maillage du territoire, un nouveau CSAL est reconvoqué sur ce point le jeudi 26 juin prochain à 14h30.

Projet d'évolution de l'amplitude horaire de l'accueil téléphonique des usagers au service des
recettes non fiscales (pour avis)

La CGT Finances Publiques et FO DGFIP ont voté contre ce projet qui vise à réduire l'offre de service public pour des questions de rationalisation de moyens et ne correspondait pas non plus à l'adaptation suggérée par les agents du services eux-mêmes.

Solidaires Finances Publiques et l'alliance CFDT/CFTC ont préféré s'abstenir.

Projet de labellisation « Services publics + »
des SIP du département (pour information)

« Ripolinage » coûteux en vogue dans l'administration, financé en la circonstance par Direction interministérielle à la transformation publique qui ne sait que faire de ses crédits.

Superfétatoire et dispendieux !

Si la direction y voit un moyen d'exprimer la reconnaissance de la qualité du travail des agents des Finances Publiques, la CGT Finances Publiques de la Somme aurait préféré que cette labellisation soit assortie d'une amélioration de la rémunération des agents voire de création d'emplois....

Point d'actualité sur la gestion des taxes d'urbanisme
(pour information)

Présentation du plan national, décliné au plan local qui vise à apurer et fiabiliser, les déclarations qui donnent lieu à la perception de la taxe d'urbanisme par les collectivités locales. Cette charge de travail repose désormais sur les SDIF.

Sur ce point, il a été fait la remarque que « le démantèlement » des tournées en communes, réalisées précédemment par les géomètres du cadastre, aurait pu constituer une aide précieuse pour ces travaux de fiabilisation.

Las, ces travaux de terrains ne constituent plus désormais la priorité, il permettait pourtant d'assurer un lien pérenne et de confiance entre les collectivités et la DGFIP.

Présentation du dispositif d'aide pour les entreprises du bâtiment et travaux publics utilisant du gazole non routier (GNR) (pour information)

Présentation d'un nouveau dispositif dont peu d'entreprises se sont emparées.

Sur ce point encore il est fait la remarque qu'il s'agit d'un énième dispositif en silo, coûteux pour nos finances publiques pour lequel aucune évaluation n'est prévue.

Un pognon de dingue !

Examen des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédents CSAL (cf article 32 et 39 du RI) (pour information) ;

Lors du CSAL du 7 janvier dernier, la CGT avait posé les questions suivantes :

1/ La CGT Finances Publiques de la Somme avait évoqué les longs **délais d'obtention des accusés de réception des courriers envoyés en recommandés** en raison d'une réorganisation des services de La Poste qui fait des envois groupés. Elle a souligné le risque encouru pour la fiabilité des procédures de contrôle fiscal notamment et le caractère particulièrement chronophage de devoir solliciter désormais systématiquement les services de La Poste pour obtenir une copie de l'accusé de réception ou une attestation postale certifiée.

En réponse, la direction a indiqué La procédure de réclamation auprès des services de La Poste a été indiquée sur le site intranet Ulysse 80 le 20 février 2025 dans la rubrique Les missions > Etat et ressources > Division BILI.

Elle a également été transmise par courriel le même jour à la responsable du Pôle Intégré de Programmation et de Contrôle

2/ Cité administrative :

La CGT Finances Publiques de la Somme avait relancé la direction sur un certain nombre de sujets à savoir :

- les problèmes de compatibilité de réseau entre celui de la Cité et celui de la DGFIP pour se connecter au réseau DGFIP avec le wifi de la Cité dans les grandes salles de réunions.
- le calendrier d'installation d'une cloison pour la cheffe du service SLR.

S'agissant des problèmes de réseau, la direction a interrogé l'ESI d'Amiens. Cette connexion n'est pas possible pour des raisons de sécurité informatique.

Concernant l'installation de la cloison séparant le bureau de la cheffe du SLR du bureau des agents, la direction a indiqué que l'installation de celle-ci serait effective au 2^e semestre 2025. La CGT Finances Publiques a demandé à ce qu'on s'assure qu'une porte a bien été prévue pour correspondre avec le service.

3/ La CGT Finances Publiques de la Somme a interrogé la direction sur le remplacement de la Toyota Yaris Hibrid reversée au domaine à compter du 1^{er} janvier 2025.

La direction a répondu que son remplacement était déjà réalisé par une deuxième ZOE déjà présente sur site.

La CGT Finances Publiques de la Somme a souligné le caractère inadapté des véhicules électriques à la géographie du département en raison de leur manque d'autonomie.

Le véhicule C3 a été acheminé le 4 avril 2025 sur le site de Rollin. La réservation du véhicule est réalisée par la gestion de site de Rollin.

Questions diverses

La CGT Finances Publiques de la Somme a posé les questions suivantes :

1/ La circulaire du premier ministre du 17 avril dernier relative à l'accompagnement des agents publics mis en cause dans le cadre du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics tire les conséquences de l'absence de protection fonctionnelle en organisant l'accompagnement des agents mis en cause. Il y est indiqué que les administrations doivent identifier en leur sein et faire connaître l'entité (placée au sein du secrétariat général ou de la direction des affaires juridiques lorsqu'elle ne lui est pas rattachée....) qui fonctionnera comme un centre de ressources et sera chargée de mettre en œuvre cet accompagnement.

Quelle est cette entité pour les agents de la DGFIP qui seraient mis en cause?

Réponse : A ce stade, aucune décision officielle de désignation d'un service n'a encore été prise. Sous l'ancien régime de responsabilité, cette mission était assurée par la mission Responsabilité, doctrine comptable et contrôle interne comptables de la DGFIP.

Pour la CGT Finances Publiques de la Somme, il importe que les agents disposent de tous les éléments nécessaires à la défense. Aussi, elle a demandé à la direction une communication de la décision officielle dès que celle-ci aura été prise.

2/ L'application FDD prévoit-elle la possibilité d'avoir plusieurs valideurs (VH1) notamment en cas d'absence du supérieur hiérarchique ?

La direction a répondu affirmativement. Il convient de s'adresser à la BIL pour s'assurer que l'encadrant dispose bien de l'habilitation nécessaire et à défaut, d'en faire la demande.

Les élus CGT
Patrick LE MOUILLOUR (Titulaire)
Nicolas PLOUARD (Titulaire)

LA CGT FINANCES PUBLIQUES
SA FORCE C'EST
VOUS

[Alors n'attendez plus. Syndiquez-vous !](#)